

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 28 AVRIL 2005

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 28 avril 2005

Aujourd'hui, à seize heures une minute, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 195 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.